



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du médecin cantonal

Vaccination contre la grippe A(H1N1)

La vaccination contre la grippe A(H1N1) dans le canton de Vaud débutera dès le 11 novembre. La vaccination progressive de chacun des groupes prioritaires est organisée en fonction de l'arrivée des doses. La vaccination est volontaire et vise à protéger les personnes à risque accru de complications, et/ou susceptibles de transmettre le virus à des personnes à risque accru de complications. Dès le 23 novembre, la vaccination sera proposée à l'ensemble de la population.

L'épidémie de A(H1N1) s'accélère en Suisse et dans le canton. De plus en plus de flambées de cas sont signalées au médecin cantonal. Aujourd'hui, près de 40% des personnes testées en cas de symptômes grippaux sont positives pour le A(H1N1) alors qu'il y a encore deux semaines, seule une proportion d'environ 10% des personnes l'était. Cette situation correspond à celle qui prévaut actuellement dans une majeure partie de l'Europe.

Les groupes prioritaires pour la vaccination sont les professionnels de santé (en contact avec des patients) et ceux en charge de nourrissons de moins de 6 mois; les femmes enceintes (de préférence dès le 2e trimestre) et celles qui viennent d'accoucher; les personnes de 6 mois à 64 ans avec maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques, troubles métaboliques ayant des répercussions sur le cœur, les poumons ou les reins, insuffisance rénale, hémoglobinopathie ou immunosuppression; les prématurés âgés de 6 à 24 mois pendant la saison grippale; les contacts proches (vivant sous le même toit) de ces patients et ceux des nourrissons de moins de 6 mois.

Les enfants à risque et les femmes enceintes pourront se faire vacciner dès le 11 novembre avec le Focetria (Novartis). Une information diffusée aux médecins récemment leur demande d'utiliser le Focetria pour ces groupes exclusivement. Les autres personnes à risque pourront se faire vacciner dès le 16 novembre avec le Pandemrix (GSK) qui est destiné à une vaccination pandémique dès 18 ans. Pour se faire vacciner, les personnes privées s'adressent à leur médecin traitant. En l'absence de celui-ci ou si elles n'ont pas de médecin traitant, elles peuvent s'adresser aux permanences du canton, la liste est disponible sur www.sanimedia.ch ou auprès de la **hotline cantonale au 021 316 54 54**.

La vaccination du personnel soignant dans les hôpitaux débutera également dans les prochains jours. Pour les autres institutions sanitaires, elle est prévue dès le 23 novembre.

La vaccination se fait sur une base volontaire. Aucune facturation n'est adressée au patient, qui est prié d'apporter son carnet de vaccination. Selon l'évolution de la demande du public, le canton est prêt à renforcer sa capacité de vaccination si nécessaire.

Les recommandations d'hygiène restent de mise pour se protéger soi-même et les autres : se laver les mains plusieurs fois par jour et s'essuyer les mains avec du papier, éternuer dans un mouchoir en papier ou dans son coude, en cas de symptôme avec fièvre, rester à la maison.

Des informations complémentaires sur le dispositif vaudois sont disponibles sur www.sanimedia.ch ou auprès de la **hotline cantonale au 021 316 54 54** (de 8h à 22h, 7 jours sur 7). Les professionnels peuvent retrouver les directives les concernant sur le site www.hpci.ch. Le site de l'Office fédéral de la santé publique est également à disposition (www.pandemia.ch)

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 9 novembre 2009

Renseignements : Service de la santé publique, Dr Eric Masserey, médecin cantonal adjoint, 021 316 47 95 ou 079 664 85 05, eric.masserey@vd.ch, Josefina Trebeljahr, Information à la population, 079 409 35 38